

<http://www.crifrance.com/actualites/voter-avec-le-foulard>



# Voter avec le foulard

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 28 novembre 2012

Date de parution : 28 novembre 2012

---

**Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés**

---

## Voter avec le foulard

---

Le port du hijab est autorisé lors de l'accès au bureau de vote. Il ne peut pas être demandé de l'enlever si le hijab ne cache pas le visage.

Seul le niqab, voile intégral, est interdit depuis la loi de juillet 2010.